

CONSEIL NATIONAL

Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N)

Séance du 27 octobre 2022 / Séance du 17 février 2023

22-46 OdC sur l'accueil extrafamilial pour enfants et taux d'occupation : quelle corrélation ?

Informations de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur le lien entre accueil extrafamilial pour enfants et activité professionnelle des mères

1. Mandat

Lors d'une audition consacrée à la pénurie d'enseignants qui a eu lieu en septembre 2022 à la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N), la question du lien entre le nombre de places d'accueil extrafamilial pour enfants et le taux d'activité des femmes a été soulevée. Le secrétariat de la CSEC a prié l'OFAS de rédiger une note d'information à ce sujet.

L'objectif est en particulier de présenter les données empiriques disponibles sur la base d'études statistiques et scientifiques et d'identifier les conclusions ou les hypothèses qu'il est possible d'en tirer.

2. Remarque préliminaire

L'activité professionnelle des mères et des pères est considérée comme extrêmement importante, à la fois sur le plan économique et sur celui de la politique sociale et de l'égalité des chances, parce qu'elle permet d'obtenir un revenu suffisant pour la famille, de constituer une prévoyance vieillesse ou encore de remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse. C'est pourquoi le lien entre accueil institutionnel des enfants et activité professionnelle des mères et des pères fait l'objet de nombreuses statistiques et études scientifiques.

Le présent rapport synthétise les données statistiques disponibles pour la Suisse. Il fournit également un aperçu des résultats pertinents de différentes études et en tire certaines conclusions. Les études disponibles ont été sélectionnées pour ce qu'elles révèlent sur le lien entre l'accueil extrafamilial des enfants et l'activité professionnelle des mères. Les résultats se réfèrent à des questions, des collectes de données et des périodes de relevé différentes, ce qui explique la diversité des informations figurant dans le présent rapport. L'interprétation de ces informations doit toujours être comprise dans le contexte de l'étude concernée. Les résultats des différentes études doivent donc être lus et interprétés séparément.

3. Considérations générales

En Suisse, avant la naissance de leur premier enfant, 71 % des femmes ont un taux d'occupation élevé (90-100 %), 21 % travaillent à temps partiel et 8 % n'exercent pas d'activité lucrative.¹ À ce stade, le niveau de formation n'a qu'une influence très limitée sur la participation au marché du travail. Après la naissance de leur premier enfant,

¹ Office fédéral de la statistique (2021). *Les familles en Suisse. Rapport statistique 2021*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique. [Rapport](#)



trois quarts des femmes réduisent leur taux d'occupation à moins de 70 % ou renoncent à leur activité professionnelle. La poursuite ou la reprise de l'activité professionnelle dépend cette fois fortement du niveau de formation : alors que 85 % des femmes titulaires d'un diplôme du degré tertiaire reprennent leur activité dans l'année qui suit la naissance de leur enfant, ce n'est le cas que de 73 % des femmes n'ayant pas poursuivi de formation au-delà de la scolarité obligatoire ou du degré secondaire II.² Par ailleurs, les données de l'OFS pour l'année 2020 montrent que les femmes (12,5 %) sont nettement plus souvent en situation de sous-emploi que les hommes (3 %), les mères avec partenaire (15,2 %) et les mères vivant seules (16,6 %) présentant le taux de sous-emploi le plus élevé.³

En Suisse, 71 % des enfants de moins de 4 ans sont confiés à une garde extrafamiliale. Pour les enfants les plus jeunes, la solution de garde extrafamiliale la plus répandue est la garde par les grands-parents (40 %). La prise en charge institutionnelle est la deuxième forme d'accueil extrafamiliale la plus fréquente, avec 38 % ; 34 % des enfants de moins de 4 ans fréquentent une crèche. Mais souvent, c'est une combinaison de différentes formes de garde qui est choisie. Il est en effet très fréquent que les parents, les grands-parents et une institution d'accueil se relaient pour s'occuper des enfants.⁴ La présence des grands-parents ou de l'entourage familial à proximité détermine donc dans quelle mesure les parents ont recours à une solution institutionnelle. Le recours à l'accueil extrafamilial est également plus répandu chez les familles monoparentales que chez les couples.

Le recours à l'accueil extrafamilial pour enfants est très variable selon les régions et dépend beaucoup de l'offre disponible. On observe de grandes disparités entre les régions linguistiques ainsi qu'entre les grandes villes et les autres régions urbaines et rurales. Les cantons romands de Genève, Vaud et Neuchâtel présentent un taux particulièrement élevé d'accueil extrafamilial institutionnel, le canton du Tessin présente le taux le plus bas.⁵ Alors que les parents vivant dans les grandes villes ont souvent recours à l'accueil institutionnel, ceux qui habitent dans les zones rurales font plutôt appel aux grands-parents ou à des solutions informelles lorsque cela est possible.

La poursuite ou la reprise de l'activité professionnelle après la naissance d'un enfant dépend donc du cadre institutionnel, du niveau de formation et de revenu du ménage, du contexte familial et des préférences des parents. Ces facteurs peuvent également s'influencer mutuellement. Une étude mandatée par le Canton de Neuchâtel montre par exemple que lorsque le taux de couverture des besoins en matière d'accueil extrafamilial augmente de 1 point, le taux d'occupation des mères croît de 0,8 point. On

² Office fédéral de la statistique (2021). Idem.

³ Office fédéral de la statistique, taux de sous-emploi selon le sexe et la situation familiale (2010-2020). [Tableaux](#) (consultés le 28.11.2022). D'après l'OFS, sont considérées comme étant en sous-emploi les personnes actives occupées qui présentent une durée normale de travail inférieure à 90 % de la durée normale de travail dans les entreprises, qui souhaitent travailler davantage et qui sont disponibles pour prendre dans les trois mois qui suivent un travail impliquant un taux d'occupation plus élevé.

⁴ Office fédéral de la statistique (2021). Idem.

⁵ Idem.



observe également que les mesures prises pour développer l'offre d'accueil contribuent à réduire le nombre d'interruptions de carrière des mères, ce qui a des effets positifs sur le revenu du ménage, les opportunités de carrière et le niveau des prestations de vieillesse liées au 2^e pilier.⁶

L'offre et le prix (possibilités de déductions fiscales) de l'accueil institutionnel des enfants réduisent les coûts marginaux d'une reprise du travail et conduisent ainsi – toutes choses égales par ailleurs – à une augmentation de l'activité professionnelle des mères.

4. Synthèses des données statistiques en Suisse

L'Office fédéral de la statistique (OFS) dispose d'informations provenant de trois sources différentes.⁷

Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2020

29 % des mères (dont l'enfant le plus jeune a moins de 4 ans) indiquent travailler à temps partiel ou ne pas exercer d'activité lucrative parce que les structures d'accueil appropriées ne sont pas disponibles ou sont trop chères. Cette proportion est de 27 % pour les mères qui travaillent à temps partiel et de 35 % pour celles qui n'exercent pas d'activité lucrative. Le coût constitue la raison principale pour laquelle les parents ne recourent pas davantage aux solutions de garde institutionnelles. Un éventuel manque de places d'accueil dans la région du domicile ou du lieu de travail arrive loin derrière.⁸

Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2020

5,7 % des parents ayant des enfants de 12 ans ou moins déclarent avoir besoin d'une solution de garde supplémentaire. Ces 5,7 % comprennent ceux qui ont déjà recours à un accueil institutionnel, y compris les familles de jour (2,4 %), et ceux qui n'y ont pas recours (3,3 %). Les parents qui souhaiteraient une prise en charge supplémentaire citent en premier lieu des raisons financières ou d'une autre nature comme obstacles à la satisfaction de ce besoin. Dans cette enquête, seuls les parents d'environ 1 % des enfants âgés de 12 ans ou moins font état d'un besoin de prise en charge qui ne serait pas satisfait en raison d'un manque de places disponibles.

⁶ Jeanrenaud, Claude ; Macuglia, Julia (2021). *La politique d'accueil extrafamilial du Canton et de la Ville de Neuchâtel : effets sur l'activité professionnelle et le revenu des mères de jeunes enfants, estimation du retour fiscal*. Université de Neuchâtel : Institut de recherches économiques. [Rapport](#) (consulté le 2.11.2022).

⁷ Il s'agit d'analyses supplémentaires (non publiées) de l'OFS.

⁸ Un rapport du Credit Suisse (2021) se réfère également à ces résultats de l'ESPA. *Les coûts d'une place de crèche en Suisse. Frais de garde des enfants en comparaison régionale*. Zurich : Credit Suisse. [Rapport](#) (consulté le 3.11.2022) ; en complément : Office fédéral de la statistique (2022). *Plus de 4 mères sur 5 participent au marché du travail*. Communiqué de presse. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS), 11.10.2022. [Communiqué de presse](#) (consulté le 10.11.2022)



Enquête sur les familles et les générations 2018

55 % des femmes âgées de 25 à 39 ans qui n'ont pas encore d'enfants, mais qui souhaitent en avoir, déclarent que les possibilités de garde influencent fortement ou très fortement leur décision d'avoir un enfant. La proportion est de 41 % pour les hommes du même âge et dans la même situation. Les femmes et les hommes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur tendent à accorder plus d'importance aux possibilités de garde (50 %) que les personnes avec un niveau de formation inférieur (41 %). Si l'on considère la répartition en fonction de la situation professionnelle, on observe que ce sont surtout les femmes travaillant à temps plein qui indiquent que leur décision d'avoir un enfant dépend fortement ou très fortement des possibilités de garde (57 %). 40 % seulement des hommes dans cette situation font la même affirmation.

Par ailleurs, 5,5 % des personnes sans activité lucrative qui se déclarent hommes ou femmes au foyer et qui vivent avec des enfants de moins de 13 ans citent le manque de possibilités de garde comme la raison principale pour laquelle elles ne travaillent pas. 13 % indiquent que l'exercice d'une activité lucrative ne serait financièrement pas intéressant, par exemple en raison des impôts ou du montant des frais de garde des enfants. Enfin, 60 % des personnes interrogées font état de leur souhait de passer plus de temps avec leur famille.⁹

Gender overall earnings gap (GOEG)

Le rapport publié récemment par l'OFS en réponse au postulat Marti ([19.4132](#)) constitue un complément utile à ces informations statistiques. Il calcule, pour la première fois, l'écart global de revenus du travail entre femmes et hommes (en anglais : gender overall earnings gap, GOEG).¹⁰ Le GOEG est un indicateur synthétique qui mesure, sur l'ensemble de la vie professionnelle (entre 15 et 64 ans), les différences de revenu brut de l'activité lucrative, de temps de travail mensuel et de participation à la vie active entre les sexes. En 2018, il s'élevait à 43,2 % pour la Suisse. Cela signifie que le revenu professionnel cumulé des femmes au cours de leur vie active est inférieur de 43,2 % à celui des hommes. L'une des raisons principales de cette différence importante est le travail à temps partiel qui, au fil des ans, conduit à des revenus plus faibles et à des avoirs plus bas dans le 2^e pilier.

Bilan intermédiaire

L'enquête sur les familles et les générations montre l'importance des préférences individuelles : si une offre d'accueil institutionnelle bien développée exerce bel et bien une influence notable sur le souhait d'avoir des enfants, on observe aussi une tendance des parents à vouloir passer plus de temps avec leur famille. Dans l'ensemble, les résultats de l'étude indiquent que le manque de places d'accueil et surtout le coût des places d'accueil disponibles sont souvent cités comme raisons d'une activité lucrative réduite ou même de la décision de renoncer à exercer une telle activité (SILC). On peut s'attendre à ce qu'un développement de l'offre de places d'accueil et une

⁹ Il s'agit ici d'analyses supplémentaires (non publiées) de l'OFS.

¹⁰ Conseil fédéral (2022). *Inégalité salariale entre les femmes et les hommes. Saisir l'écart global de revenu du travail et d'autres indicateurs*. [Rapport](#) (consulté le 2.11.2022)



baisse ciblée des coûts aient une influence positive sur l'activité professionnelle des mères qui citent ces éléments comme des obstacles à l'exercice d'une activité lucrative plus importante. Les effets seront toutefois limités si les parents ont une préférence marquée pour une garde exclusivement familiale et s'ils ne dépendent pas financièrement de l'existence d'un deuxième revenu.

5. Résumé des données empiriques des études économétriques

Il importe tout d'abord de relever que les estimations économétriques reposent toujours sur un modèle intégrant différentes hypothèses et que les corrélations obtenues sont surtout valables pour les données examinées et le modèle utilisé. La possibilité de transposer ces résultats à d'autres situations dépend en particulier des conditions historiques et actuelles. Cette remarque est également indispensable en ce qui concerne l'estimation des relations de cause à effet, ce qui explique l'existence de résultats parfois divergents dans la littérature empirique sur le sujet.

Les études les plus récentes tiennent compte des influences mutuelles (endogénéité inhérente) entre la disponibilité des places d'accueil, leur prix et l'offre de travail des mères. Si l'existence de places d'accueil pour enfants peut avoir une influence sur l'activité professionnelle des mères, le fait que les mères travaillent peut, lui aussi, entraîner une augmentation de la demande pour ces places et ainsi stimuler l'offre. Les études qui tiennent compte de l'endogénéité utilisent des approches quasi expérimentales, c'est-à-dire des changements produits par des modifications législatives ou de nouvelles structures, pour tirer des conclusions causales.

Si l'on dispose d'un contexte quasi expérimental et d'informations ou de données suffisantes sur l'activité professionnelle des parents et sur l'offre d'accueil pour enfants, il est possible d'estimer à l'aide d'un modèle comment un développement de l'offre d'accueil pour enfants augmenterait l'activité professionnelle des parents, tout en contrôlant d'autres facteurs, par exemple la situation économique. De manière générale, il apparaît que l'influence de l'offre d'accueil sur l'activité professionnelle des mères (et des pères) dépend aussi d'autres facteurs.

Quels sont les effets de la mise en place et du développement de l'accueil institutionnel pour enfants sur l'activité professionnelle des mères ?

Le lien entre l'offre de places d'accueil pour enfants et l'activité professionnelle des mères a fait l'objet de plusieurs études en Suisse, notamment dans le cadre du PNR 60 (Égalité entre hommes et femmes).¹¹ L'étude de Felfe et al. (2013), qui a analysé plusieurs communes de Suisse alémanique, montre qu'il existe une relation positive entre l'offre de places d'accueil extrafamilial pour enfants et la participation des mères au marché du travail.¹² Un développement de l'accueil extrafamilial pour enfants a entraîné une hausse significative du travail à temps plein des mères.

¹¹ Programme national de recherche PNR 60, égalité entre hommes et femmes. <http://www.nfp60.ch/fr> (consulté le 21.10.2022).

¹² Felfe, Christina ; Iten, Rolf ; Lechner, Michael ; Schwab, Stephanie ; Stern, Susanne ; Thiemann, Petra (2013). *Familienergänzende Kinderbetreuung und Gleichstellung*. Zurich/St-Gall : INFRAS et Université de St-Gall (Institut SEW). [Rapport](#) (consulté le 21.10.2022).



La Jacobs Foundation a fait réaliser une enquête auprès des ménages pour examiner l'impact de l'accueil extrafamilial pour enfants sur la compatibilité entre travail et vie de famille. L'étude a été réalisée par INFRAS à l'aide d'un modèle d'expérimentation des choix. Les parents interrogés pouvaient choisir entre des offres d'accueil pour enfants présentant des variations en termes de coûts, d'accessibilité et de qualité. Un modèle économétrique a permis d'estimer, à partir des réponses données, dans quelle mesure l'activité professionnelle des mères augmenterait en cas de baisse de prix ou d'amélioration de l'accessibilité ou de la qualité. Les calculs ont fait ressortir des hausses moyennes de temps de travail se situant entre 1,4 et 5,6 points de pourcentage de poste pour toutes les femmes ayant des enfants âgés entre 0 et 4 ans. Les principaux facteurs d'influence sont le prix et l'accessibilité, sachant qu'une baisse de prix a nettement plus d'influence sur les femmes ayant un niveau de formation moyen que sur celles ayant une formation supérieure. En termes d'offre de travail, l'étude a révélé une augmentation potentielle de 3800 à 15 300 équivalents temps plein.¹³

Une étude de BAK Economics a conclu, à l'aide d'un modèle global, qu'en cas de baisse importante des coûts associés à la garde d'enfants, une place d'accueil supplémentaire permettrait d'augmenter le volume de travail de 46 pour cent de poste.¹⁴ L'étude réalisée dans le canton de Neuchâtel aboutit quant à elle à une augmentation du taux d'occupation des mères de 0,8 point de pourcentage lorsque le taux de couverture des besoins en places d'accueil progresse de 1 point de pourcentage.¹⁵

Des enquêtes de ProFamilia et de l'Union suisse des professions libérales (USPL) montrent qu'une offre plus développée et moins chère de places d'accueil externes permettrait d'augmenter l'activité professionnelle des femmes.¹⁶

Une offre d'accueil bien développée a également un impact sur le taux d'activité des pères : plus le nombre de places d'accueil disponibles est élevé, plus les pères ont tendance à réduire leur activité professionnelle à plein temps. D'autres études (par ex. Krapf et al, 2020¹⁷) constatent des effets similaires pour les pères.

¹³ INFRAS (2018). *Kinderbetreuung und Erwerbstätigkeit: Was sich Eltern wünschen*. Zurich: Jacobs Foundation. [Rapport](#) (consulté le 10.11.2022) ; [version courte du rapport traduite en français](#).

¹⁴ BAK Economics (2020). *Modèle global économique pour l'analyse relative à la « politique de la petite enfance »*. Bâle : Jacobs Foundation. [Rapport](#) (consulté le 10.11.2022).

¹⁵ Jeanrenaud, Claude ; Macuglia, Julia (2021). Idem.

¹⁶ Pro Familia Suisse (2019). *Étudier un nouveau mode de financement des structures d'accueil basé sur les incitations et favoriser ainsi la socialisation des jeunes enfants*. Berne : Pro Familia Suisse. [Rapport](#) (consulté le 3.11.2022) ; Pro Familia (2020). *Arbeitszufriedenheit von Frauen und den Anreizen zur Erhöhung der Erwerbsbeteiligung*. Communiqué de presse. Berne : Pro Familia Suisse. [Communiqué de presse](#) (consulté le 10.11.2022) ; Hermann, Michael ; Bosshardt, Lorenz ; Craviolini, Julie (2021). *Femmes hautement qualifiées des professions libérales : étude de l'USPL sur le potentiel inexploité des femmes hautement qualifiées*. Zurich : Sotomo. [Rapport](#) (consulté le 10.11.2022).

¹⁷ Krapf, Matthias ; Roth, Anja ; Slotwinski, Michaela (2020). The Effect of Childcare on Parental Earnings Trajectories. *CESifo Working Paper No. 8764*. [Article](#) (consulté le 21.10.2022).



Une étude de Stadelmann-Steffen (2007) réalisée pour la Suisse se concentre sur le niveau de formation des mères.¹⁸ Elle montre que c'est surtout l'activité professionnelle des mères diplômées du degré secondaire II qui augmente avec l'offre de places d'accueil, tandis que celle des mères ayant un faible (degré secondaire I) ou un haut niveau de formation (degré tertiaire) ne varie pas. Ces résultats permettent de conclure qu'indépendamment du cadre mis en place par la politique familiale, les mères qui présentent les taux d'activité les plus élevés sont à la fois celles qui possèdent un haut niveau de formation, en raison de coûts d'opportunité plus importants de l'inactivité professionnelle, et celles qui sont peu formées, en raison d'une nécessité économique. À l'inverse, un développement de l'offre de places d'accueil pour enfants profite davantage aux mères ayant un niveau de formation moyen. Par conséquent, un développement des solutions de garde institutionnelles pourrait attirer davantage de main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail.

L'étude de Krapf et al. (2020), déjà mentionnée plus haut, examine l'effet du développement de l'offre de places d'accueil pour enfants dans le canton de Berne sur l'évolution du revenu professionnel des mères et des pères après la naissance du premier enfant.¹⁹ Cet effet a été nul lorsque le revenu du ménage était supérieur à la médiane avant la fondation de la famille. Pour les familles dont le revenu était inférieur à la médiane, aucun effet sur le revenu du ménage n'a pu être démontré, mais la part gagnée par la mère a augmenté à la suite de la réforme.

Études étrangères

Une relation positive entre l'offre d'accueil pour enfants et l'activité professionnelle des mères a été établie par Mahringer et Zulehner (2013)²⁰ pour l'Autriche, Carta et Rizzica (2018)²¹ pour l'Italie, Bousselin (2021)²² pour le Luxembourg, et Andresen et Havnes (2019)²³ pour la Norvège.

Müller et Wrohlich (2019) observent également cet effet en Allemagne.²⁴ L'augmentation globale de l'emploi (0,2 point de pourcentage) s'explique par une hausse de l'emploi à temps partiel avec des horaires de travail relativement longs (entre 20 et 35 heures par semaine). L'effet est presque exclusivement porté par les mères ayant

¹⁸ Stadelmann-Steffen, Isabelle (2011). Dimensions of Family Policy and Female Labor Market Participation: Analyzing Group-Specific Policy Effects. *Governance* 24: 331-357. [Article](#) (consulté le 21.10.2022).

¹⁹ Krapf et al. (2020). Idem.

²⁰ Mahringer, Helmut ; Zulehner, Christine (2013). Child-care costs and mothers' employment rates: an empirical analysis for Austria. *Rev Econ Household* 13: 837-870. [Article](#) (consulté le 21.10.2022).

²¹ Carta, Francesca ; Rizzica, Lucia (2018). Early kindergarten, maternal labor supply and children's outcomes: Evidence from Italy. *Journal of Public Economics*, 158(C): 79-102. [Article](#) (consulté le 21.10.2022).

²² Bousselin, Audrey (2022). Access to universal childcare and its effect on maternal employment. *Rev Econ Household* 20: 497-532. [Article](#) (consulté le 21.10.2022).

²³ Andresen, Martin Eckhoff ; Havnes, Tarjei (2019). Child care, parental labor supply and tax revenue. *Labour Economics* 61. [Article](#) (consulté le 21.10.2022).

²⁴ Müller, Kai-Uwe ; Wrohlich, Katharina (2019). Does subsidized care for toddlers increase maternal labor supply?: Evidence from a large-scale expansion of early childcare. *CEPA Discussion Papers* 09. [Article](#) (consulté le 21.10.2022).



un niveau de qualification moyen. Bauernschuster et Schlotter (2015) ont évalué l'effet de l'introduction en Allemagne d'un droit légal à une place dans une école maternelle lié à la date de naissance de l'enfant.²⁵ Ce droit a entraîné une nette augmentation de la fréquentation de l'école maternelle par les enfants de 3 ans au cours des années qui ont suivi. Leurs estimations ont également mis en évidence les effets positifs de l'offre publique d'accueil pour enfants sur l'activité professionnelle des mères.

D'un point de vue scientifique, il convient de souligner que seul un petit nombre d'études n'identifient pas de lien de cause à effet entre l'offre de places d'accueil pour enfants et l'activité professionnelle des mères. Il faut toutefois tenir compte du fait que le contexte dans lequel s'inscrit l'activité professionnelle des mères peut être très différent de la Suisse. Une étude de Fitzpatrick (2010) a par exemple analysé les conséquences de l'introduction de la prématernelle dans trois États aux États-Unis²⁶. Une augmentation du taux de scolarisation d'environ 14 % a été observée, mais peu d'effets sur l'offre de travail de la plupart des femmes. En Norvège, Havnes et Mogstad (2011) constatent un effet de substitution important²⁷. En particulier lorsque les mères exercent déjà une activité professionnelle, la création d'une structure d'accueil subventionnée remplace les formes de garde informelles existantes, sans effet sur le nombre d'heures de travail offertes.

En Autriche, Kleven et al. (2021) observent également un effet de substitution.²⁸ Leur conclusion est que les normes sociales dominantes empêcheront vraisemblablement de compenser la perte de revenu liée à la maternité par une meilleure couverture des besoins en places d'accueil pour enfants. En effet, la proportion de mères qui restent à la maison en raison de préférences personnelles ou de l'influence des normes sociales est comparativement élevée, tandis que la proportion de mères qui se sentent limitées dans leur activité professionnelle par la garde des enfants semble faible. En Autriche, les familles qui ont besoin d'une solution pour la garde de leurs enfants sollicitent souvent l'aide de proches (grands-parents) et se tournent vers une offre institutionnelle lorsqu'elle devient disponible. L'augmentation de l'offre de places d'accueil ne va donc pas nécessairement de pair avec un changement de comportement en matière d'activité professionnelle. En Suède, les résultats de Lundin et al. (2008) montrent également l'importance d'une évolution soudaine pour qu'un effet soit perceptible.²⁹ Avant la réforme analysée, il existait toutefois déjà de nombreuses structures d'accueil subventionnées bien développées en Suède. L'introduction d'un plafond pour le prix des places d'accueil n'a guère eu d'influence sur l'offre de travail des mères.

²⁵ Bauernschuster, Stefan ; Schlotter, Martin (2015). Public child care and mothers' labor supply – Evidence from two quasi-experiments. *Journal of Public Economics* 123 : 1-16. [Article](#) (consulté le 21.10.2022).

²⁶ Fitzpatrick, Maria Donovan (2010). Preschoolers Enrolled and Mothers at Work? The Effects of Universal Prekindergarten. *Journal of Labor Economics* 28(1): 51-85. [Article](#) (consulté le 21.10.2022).

²⁷ Havnes, Tarjei ; Mogstad, Magne (2011). Money for nothing? Universal child care and maternal employment. *Journal of Public Economics* 95(11-12): 1455-1465. [Article](#) (consulté le 21.10.2022).

²⁸ Kleven, Henrik ; Landais, Camille ; Posch, Johanna ; Steinhauer, Andreas ; Zweimüller, Josef (2021). Angebot an öffentlicher Kinderbetreuung und Einkommenseinbußen bei Mutterschaft. *Wirtschaft und Gesellschaft* 47(3): 309-328. [Article](#) (consulté le 21.10.2022).

²⁹ Lundin, Daniela ; Mörk, Eva ; Öckert, Björn (2008). How far can reduced childcare prices push female labour supply? *Labour Economics* 15(4): 647-659. [Article](#) (consulté le 21.10.2022).



Comme nous l'avons mentionné, ces résultats ne peuvent pas être directement transposés à la Suisse, car les coûts des solutions de garde institutionnelles ont tendance à être plus élevés ou moins subventionnés en Suisse en comparaison internationale ; les parents ont donc plus souvent recours à des solutions de garde variées. De même, la représentation des rôles de genre et la manière dont est perçue l'activité professionnelle des femmes ont une influence sur le taux d'activité des mères, indépendamment de l'offre.

6. Conclusions

Une offre suffisante ou supplémentaire de places d'accueil institutionnel constitue une condition préalable pour exploiter le potentiel de participation des mères et des pères au marché du travail. La décision d'exercer ou non, et dans quelle mesure, une activité professionnelle dépend néanmoins aussi d'autres facteurs, en particulier pour les femmes. Le coût de l'accueil (effet de coût), l'existence ou non d'autres possibilités de garde et la mesure dans laquelle les parents exercent déjà une activité professionnelle et ont recours à une solution institutionnelle (effet de substitution et charge fiscale) jouent un rôle important.

En d'autres termes, il faut surtout s'attendre à une augmentation de l'offre de travail si l'offre institutionnelle de places d'accueil est nouvelle ou considérablement développée (évolution soudaine), si les coûts de l'accueil diminuent et qu'ils ne dépassent pas le revenu supplémentaire apporté par une activité professionnelle (et les impôts plus élevés qui y sont liés).

Le recours aux offres d'accueil extrafamilial pour enfants peut également contribuer à ce que les parents, et en particulier les mères, bénéficient d'une meilleure couverture sociale en raison d'un taux d'activité et/ou d'occupation plus élevé leur permettant de constituer une épargne vieillesse plus importante. Dans certaines constellations familiales, on observe un effet sur l'égalité : des études montrent que, pour les familles dont le revenu est inférieur à la médiane, la part de revenu gagnée par la mère augmente lorsque l'offre d'accueil se développe.

Enfin, on peut supposer qu'un étoffement de l'offre d'accueil et une réduction des coûts inciteraient surtout les femmes ayant un niveau de formation moyen à reprendre ou à augmenter leur activité professionnelle. Cela permettrait à la fois de renforcer le deuxième pilier des femmes et de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Contrairement aux pays scandinaves, par exemple, on peut partir du principe qu'en Suisse, la baisse des coûts à la charge des parents et/ou le développement de l'offre de solutions d'accueil extrafamilial pour enfants auront un effet positif sur le taux d'activité des mères. Ceci d'autant plus que l'offre n'est pas encore aussi étendue et généralisée que dans des pays comme la Suède.